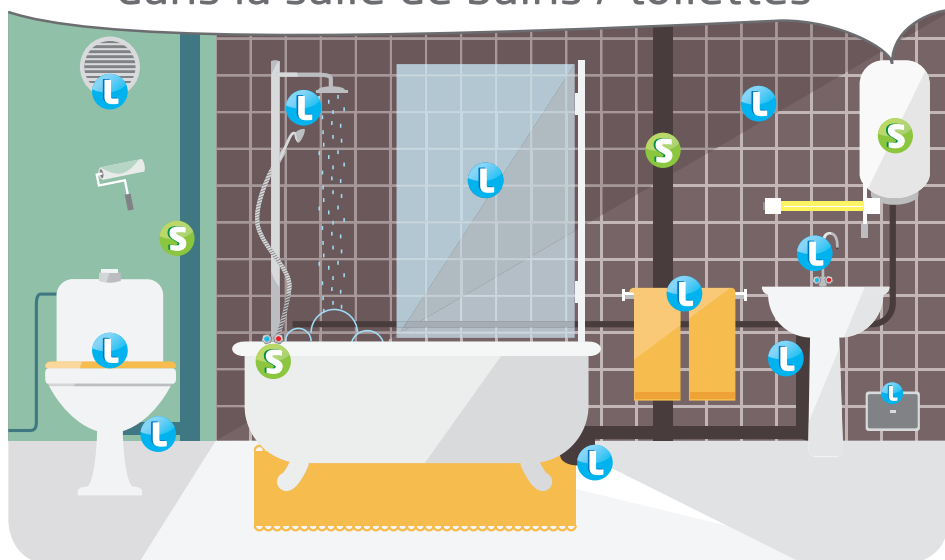


Fiche d'entretien de votre logement

Qui fait quoi ? dans la salle de bains / toilettes



L À la charge du locataire :

- Applique sanitaire (lumière lavabo) ;
- Siphon et évacuation jusqu'à la colonne (nettoyage et débouchage) ;
- Flexible de douche et douchette ;
- Peinture murs et plafonds, rebouchage des trous ;
- Porte de la gaine technique ou trappe de visite ;
- Nettoyage de la grille de la ventilation ;
- Colonne de douche ou pare-douche ;
- Robinets, système de chasse d'eau ;
- Thermostats et résistances, groupe de sécurité ;
- Joints sur pipe WC /fixation wc.

S À la charge de la Simad :

- Colonne d'eau usée ;
- Alimentation d'eau ;
- Ballon électrique (détartrage : facturation possible pour les locataires vivant dans le logement depuis au moins trois ans).

! Dans un logement, toute dégradation est à la charge du locataire.